



André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du groupe de la
Gauche Démocrate et Républicaine
3, route des 3 Ponts
63300 THIERS

Le 8 juillet 2021

Monsieur Karim BENMILOUD
Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand
3, Avenue Vercingétorix
63000 CLERMONT-FERRAND

*Objet : situation du collège Jean-Auguste Senèze d'Arlanc –
DHG rentrée 2021
Nos références : JB1740*

Monsieur le Recteur,

Je souhaite vous alerter sur la situation du collège Jean-Auguste Senèze d'Arlanc au regard des moyens et de la Dotation Horaire Globale (DHG) prévus pour la rentrée de septembre 2021.

En effet, l'ensemble des membres du conseil d'administration, représentants des enseignants, parents d'élèves, personnels d'accompagnement pédagogique et de service, élu municipal et élèves, ont adopté une motion demandant la création d'une seconde division de 6^{ème} ou une dotation complémentaire de 23 heures permettant à minima de dédoubler la classe dans tous les enseignements.

Ils relèvent tous l'impossibilité d'assurer l'accueil et la qualité des enseignements dans le cadre de la DHG proposée, alors qu'à ce jour, au regard des inscriptions, l'unique division de 6^{ème} compterait 32 élèves et qu'aucune salle de cours n'est en capacité d'accueillir plus de 28 élèves.

Par ailleurs, l'effectif de la section de 5^{ème} serait par ailleurs de 29 élèves avec une AESH présente dans la classe.

Cette situation critique et incompatible avec la continuité de certains enseignements appelle le renforcement des moyens alloués à ce collège. Par ailleurs, comme les membres du conseil d'administration vous l'ont précisé dans le courrier qu'ils vous ont adressé, beaucoup d'enfants scolarisés dans le collège sont issus de familles défavorisées, et de nombreux collégiens éprouvent des difficultés scolaires avec des besoins d'accompagnement spécifiques en petits groupes. Ainsi, l'équipe enseignante souligne le besoin impératif de dédoublement des classes, et la nécessité de disposer de moyens suffisants pour conduire les projets concernant le socle 3.

Particulièrement attentif et attaché à la qualité du service public d'éducation dans nos territoires et nos collèges ruraux, je considère qu'en aucun cas des arbitrages budgétaires ou de moyens d'enseignement ne peuvent se faire sur le dos des conditions essentielles de réussite des élèves.

Je serai ainsi particulièrement vigilant quant aux réponses qui seront apportées à ce collège dans les jours à venir.

Certain de l'attention que vous porterez à cette situation, je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE